

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2016

DELIBERATION N°16/104

Convention pluriannuelle 2016-2018 avec l'Agence d'Urbanisme de Saint-Etienne /EPURES Annexe 1 de la convention pluriannuelle relative à l'exercice 2016.

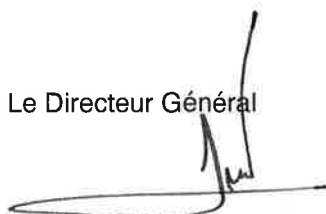
Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,

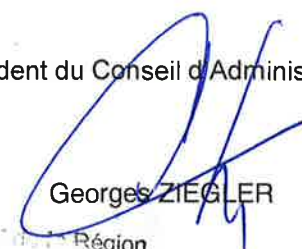
Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention pluriannuelle 2016-2018 à passer entre l'Agence d'Urbanisme de Saint-Etienne (EPURES) et EPORA.
- ✓ Approuve les termes de l'annexe 1 de la convention pluriannuelle relative à l'exercice 2016.
- ✓ Mandate le Directeur Général, à l'effet de signer cette convention et de suivre l'exécution des missions correspondantes.
- ✓ Mandate le Directeur Général pour représenter l'EPORA au sein des instances de l'Agence d'Urbanisme.

Le Directeur Général


Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration


Georges ZIEGLER
Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
et du Département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les
affaires foncières

06 JUIN 2016